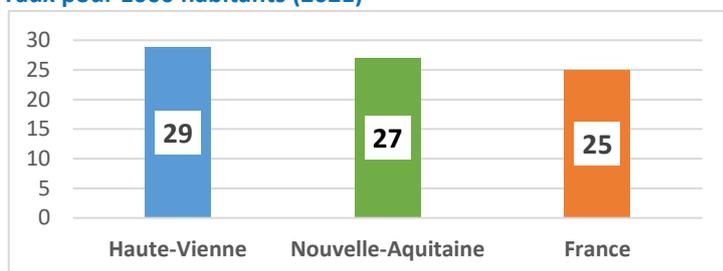


# Les chiffres-clés 2021 des MDPH En Nouvelle-Aquitaine – Haute-Vienne

## Les personnes qui ont déposé au moins une demande

Taux pour 1000 habitants (2021)

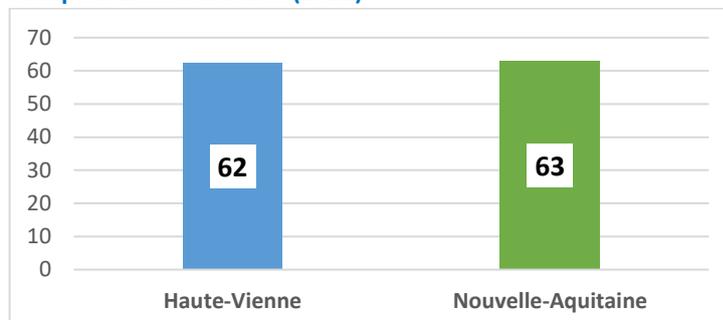


En 2021, **10 753** personnes ont déposé une ou plusieurs demandes en Haute-Vienne (Nouvelle-Aquitaine : 164 923 ; 1,7 millions au niveau national).

**Depuis 2017**, -1,7 % en Haute-Vienne ; +3% en Nouvelle-Aquitaine.

## Les demandes déposées

Taux pour 1000 habitants (2021)



En 2021, **23 156** demandes déposées en Haute-Vienne (Nouvelle-Aquitaine : 384 742 ; 4 380 635 millions).

**Depuis 2017**, - 1% en Haute-Vienne ; +2 % en Nouvelle-Aquitaine.

En moyenne 2,2 demandes déposées par personne (2,3 en Nouvelle-Aquitaine ; 2,6 au niveau national).

Délai moyen de traitement de 3,2 mois (4 mois en NA).

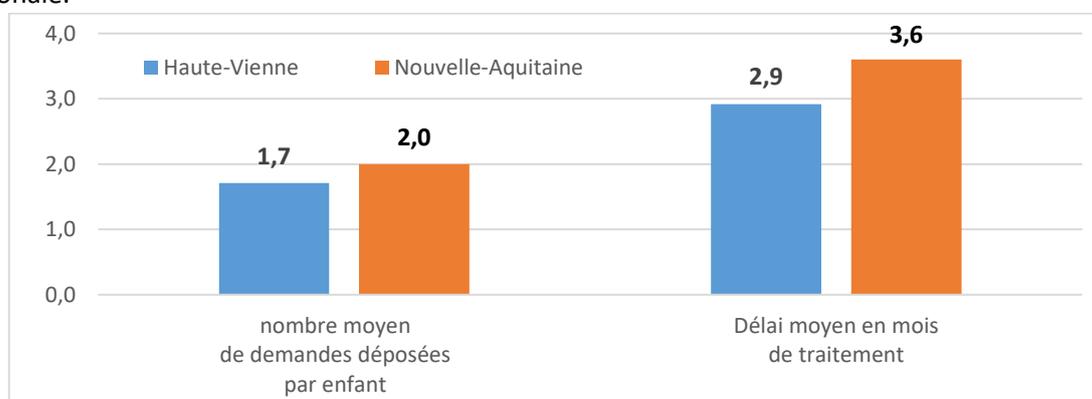
## Les demandes enfants

En 2021, 16% des demandes sont des demandes enfants (17% en NA) : 3783 demandes enfants déposées en Haute-Vienne (Nouvelle-Aquitaine : 64 410). **Depuis 2017** : - 7% en Haute-Vienne, +3% en Nouvelle-Aquitaine).

Délai moyen de traitement 2,1 mois (3,6 mois en NA ; 4,1 mois au niveau national)

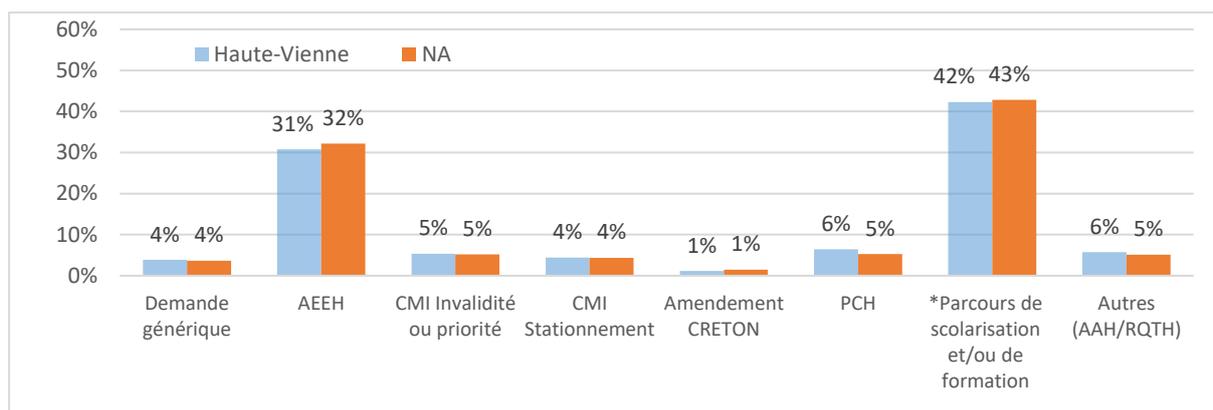
### Nombre moyen de demandes enfants et délais de traitement

Les délais de traitement des demandes enfants en Haute-Vienne sont en deçà de la moyenne régionale.



**Sources** : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

## La répartition des demandes enfants

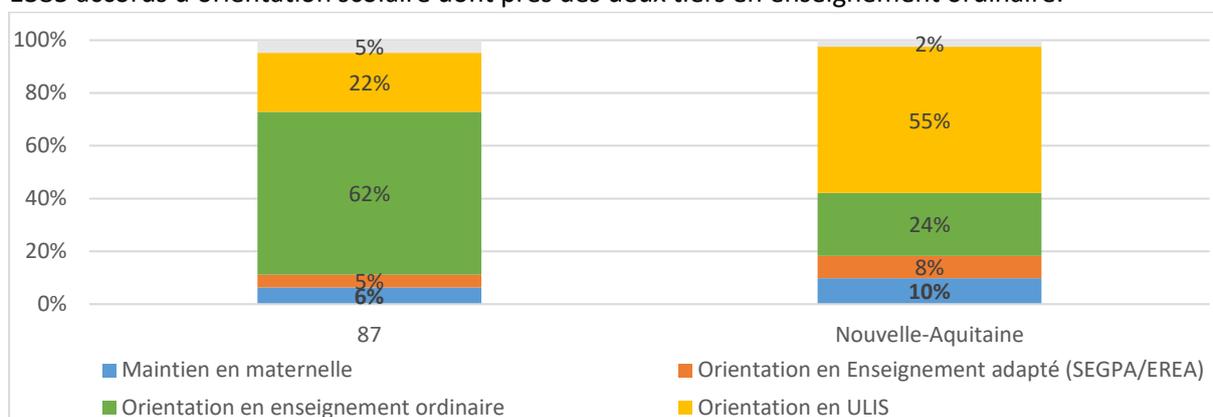


\* avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social = matériel pédagogique adapté, d'orientation scolaires, d'orientation en ESMS enfant, d'aide humaine à la scolarisation.

Parmi le nombre de prestations de compensation accordées pour les moins de 20 ans, 66% concernent de l'aide humaine (73% en NA).

## La répartition des orientations scolaires

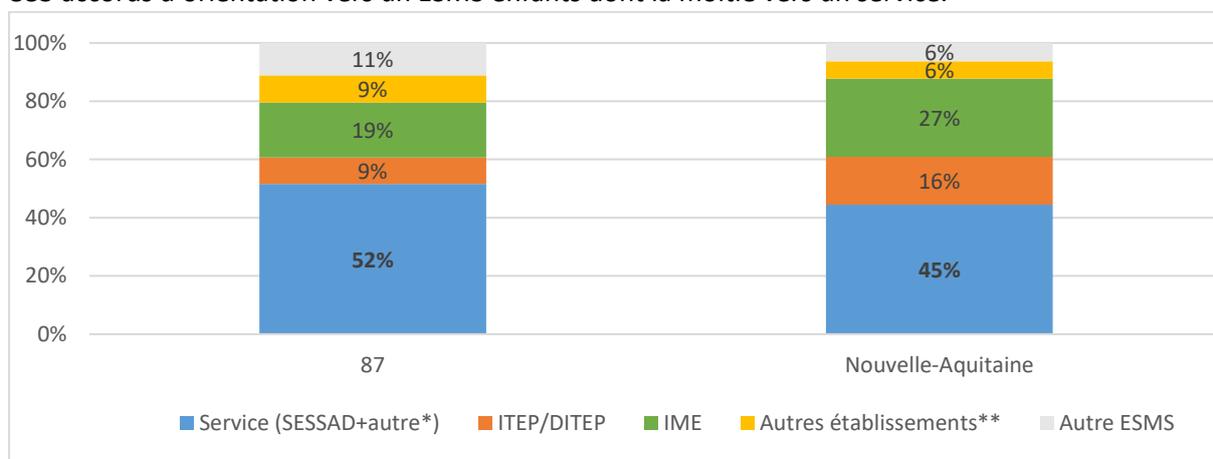
1385 accords d'orientation scolaire dont près des deux tiers en enseignement ordinaire.



\*Orientation en Dispositif LSF / LPC ; en Unité d'enseignement ; vers une Scolarisation en milieu ordinaire à temps partagé (UE et établissement scolaire) ; Unité d'enseignement et une scolarisation en ULIS à temps partagé

## La répartition d'orientations vers un ESMS enfants

883 accords d'orientation vers un ESMS enfants dont la moitié vers un service.



\*SAAAIS/ SAFEP / SSEFIS

\*\*Etablissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés, IEM, institut pour déficients sensoriels visuels ou auditif

**Sources** : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

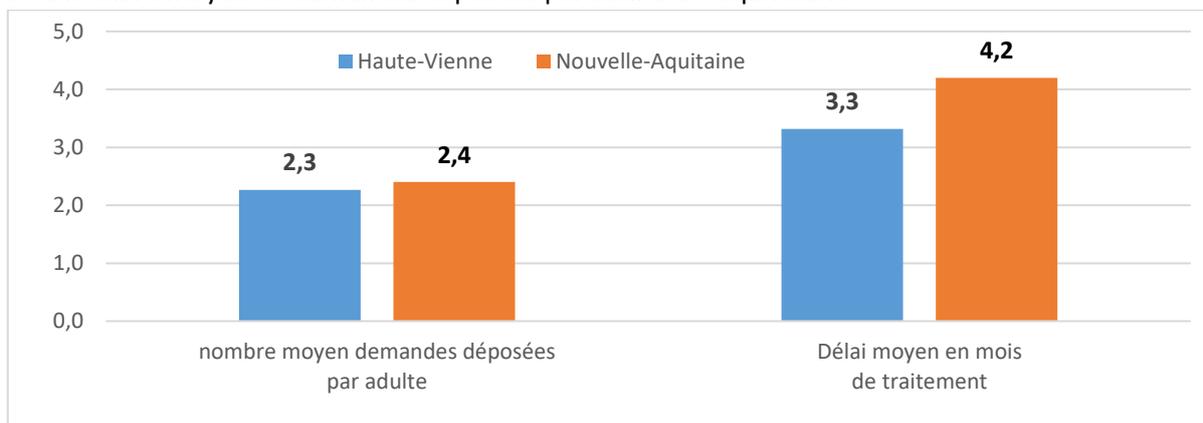
## Les demandes adultes

**19 373** demandes adultes déposées en **Haute-Vienne** (Nouvelle-Aquitaine : 320 332 ; depuis 2017, + 0,4 % en Haute-Vienne, +1,5% en Nouvelle-Aquitaine).

Délai moyen de traitement 3,3 mois (4,2 mois en NA ; 4,6 mois au niveau national)

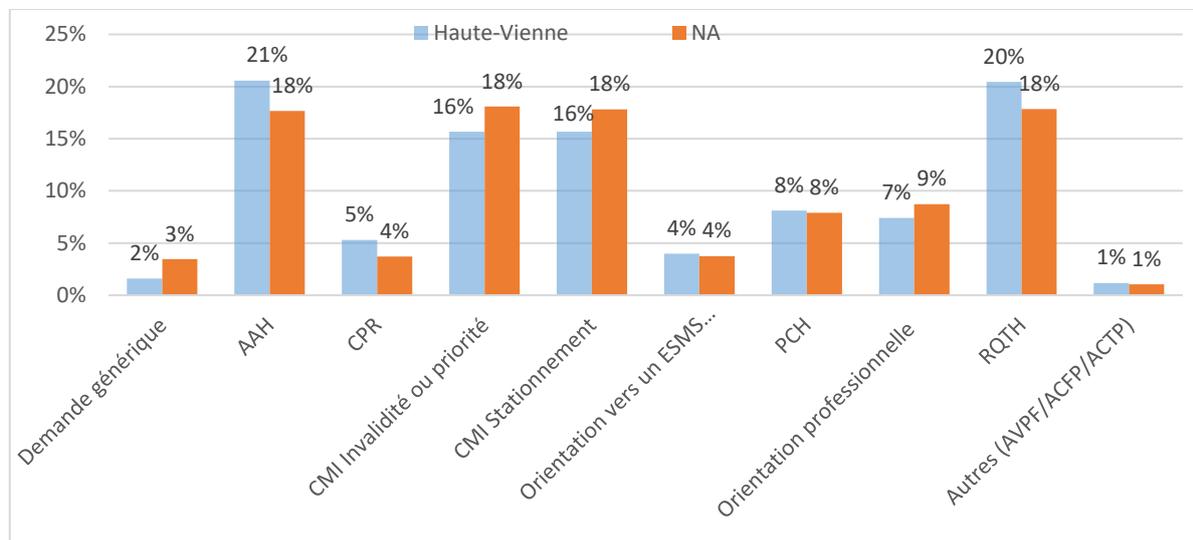
### Nombre moyen de demandes et délais de traitement

Les délais de traitement des demandes adultes en Haute-Vienne sont en deçà de la moyenne régionale et le nombre moyen de demandes déposées par adulte est équivalent.



### La répartition des demandes adultes

La majorité des demandes sont en lien avec l'emploi (RQTH, Orientation professionnelle et Complément de ressources) et l'AAH.

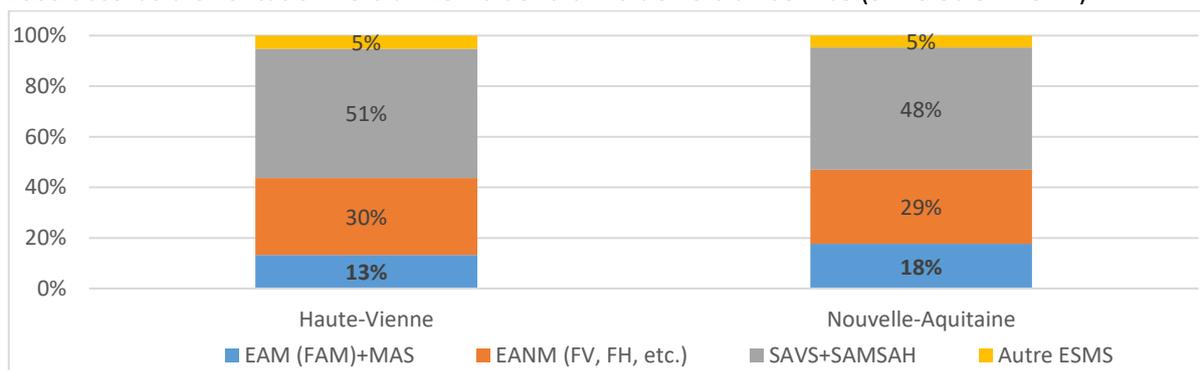


Parmi le nombre de prestations de compensation accordées pour les plus de 20 ans, 62% concernent de l'aide humaine (65% en NA).

**Sources** : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

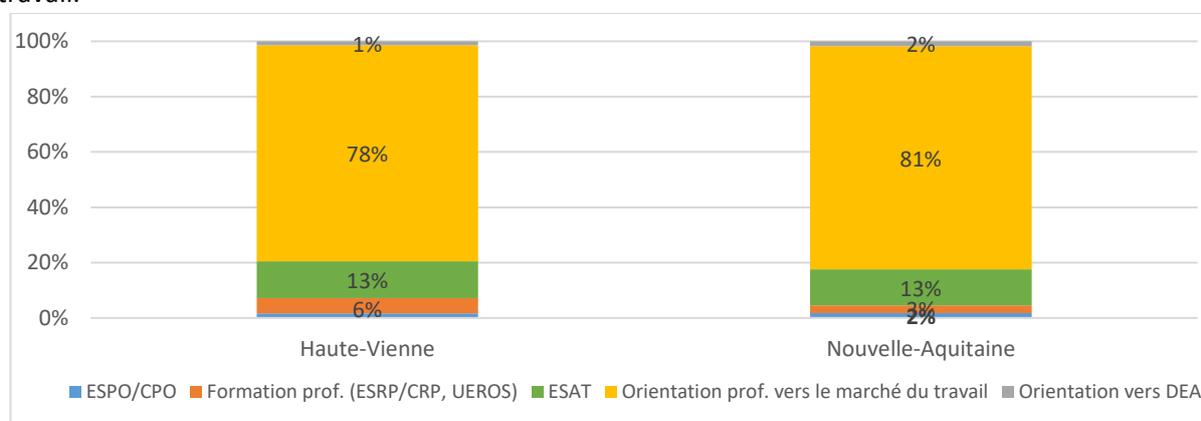
## La répartition d'orientations vers un ESMS adultes

1009 accords d'orientation vers un ESMS dont la moitié vers un service (SAVS ou SAMSAH).



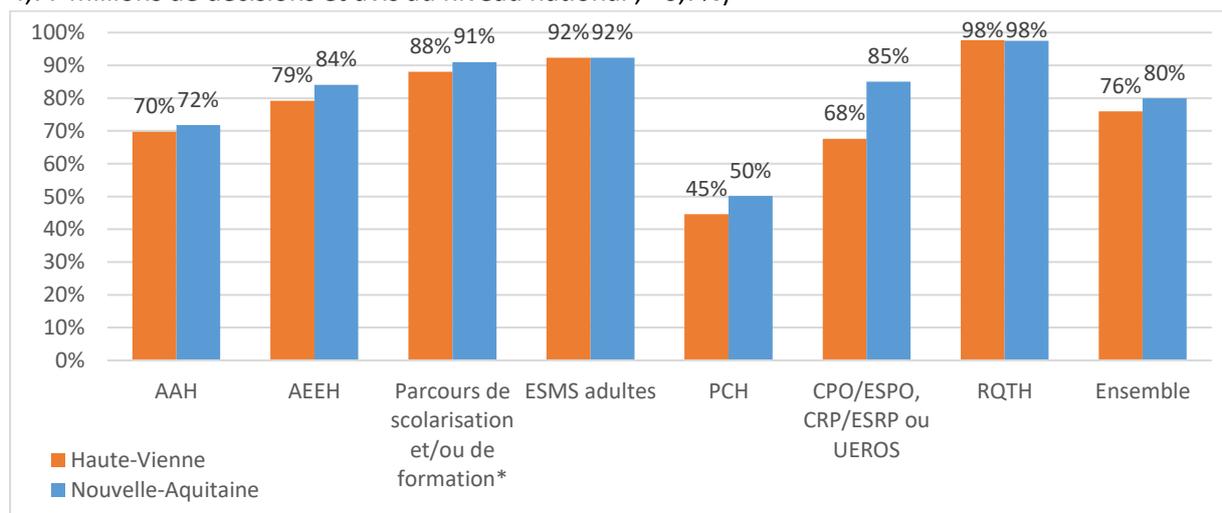
## La répartition des orientations/formations professionnelles

3401 accords d'orientation ou de formation professionnelles dont les trois quart vers le marché du travail.



## Taux d'accord par prestation (adultes et enfants)

En 2021, **31 144** décisions ou avis rendus par la CDAPH (409 834 en Nouvelle-Aquitaine ; +5% et 4,77 millions de décisions et avis au niveau national ; +0,7%)

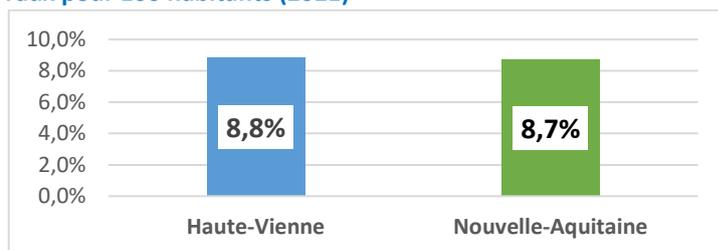


\*Pour cet item, le taux d'accord est calculé sur l'ensemble des décisions d'accords, de rejets et de sursis regroupant dorénavant, sous un seul item « parcours de scolarisation », matériel pédagogique adapté, orientation scolaire, orientation en ESMS enfant, aide humaine à la scolarisation (comptant pour une seule demande). Les rejets détaillés à la suite d'une demande de parcours scolaire avec ou sans ESMS n'étant plus visibles. Ce nouveau mode de calcul concerne pour les données 2021, 8 MDPH sur 12.

**Sources** : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

## Les personnes qui ont un droit ouvert en En Haute-Vienne

Taux pour 100 habitants (2021)



En 2021, **32 854** personnes ont un droit ouvert à la MDPH en **Haute-Vienne** (Nouvelle-Aquitaine : 527 651).  
**Depuis 2017**, +2 % en Haute-Vienne, +12% en Nouvelle-Aquitaine)

**Sources** : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

## Les droits à vie sans limitation de durée

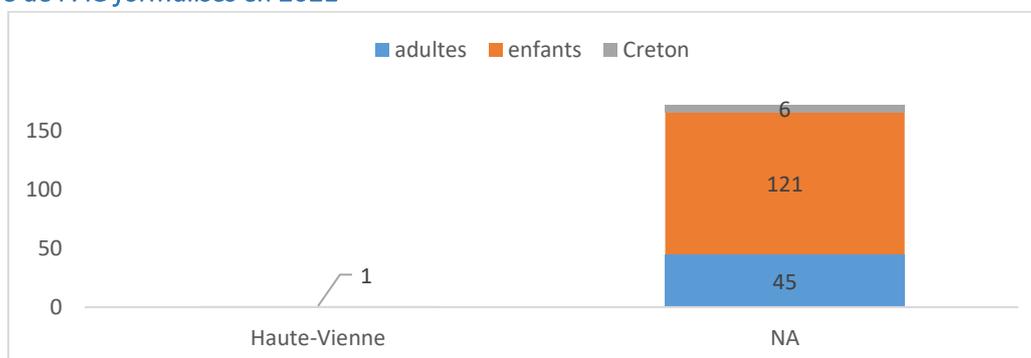
Répartition du taux des DSLD par prestation	4 <sup>ème</sup> trimestre 2021	Moyenne nationale
AAH attribuée aux personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 %	76%	65%
RQTH	69%	46 %

\* Entre octobre et décembre 2021, la MDPH a attribué 76 % des décisions d'allocation adulte handicapé sans limitation de durée.

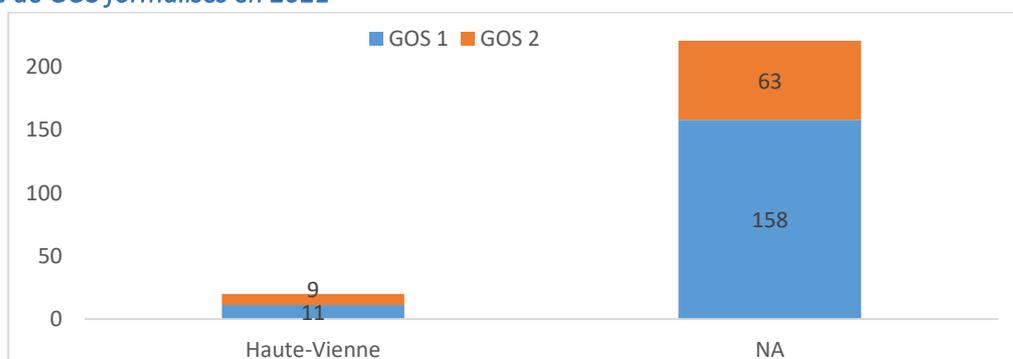
**Sources** : Baromètre des maisons départementales des personnes handicapées - CNSA

## La réponse accompagnée pour tous (RAPT)

Nombre de PAG formalisés en 2021



Nombre de GOS formalisés en 2021



**Sources** : CNSA grille suivi RAPT 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Données partielles à lire avec précaution pas d'indication si non réponse ou zéro action.

## Sigles

AAH : allocation pour adulte handicapé  
ACFP : Allocation Compensatrice pour frais professionnels  
ACTP : allocation compensatrice pour tierce personne  
AVPF : Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer  
AEEH : allocation d'éducation à l'enfant handicapé  
CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.  
CMI : Carte Mobilité Inclusion  
CPR : Complément de ressources  
DEA : Dispositif Emploi accompagné  
DSL D : Droit Sans Limitation de Durée  
EAM (FAM) : Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie  
EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé  
ESAT : établissement et service d'aide par le travail  
ESMS : établissements et services médico-sociaux  
ESPO (CPO) : établissement et service de préorientation  
ESRP (CRP) : établissement et service de réadaptation professionnelle  
GOS : Groupe Opérationnel de Synthèse  
IEM : Institut d'éducation motrice  
LFPC : Langue française Parlée Complétée  
LSF : Langue des Signes Française  
MAS : Maison d'accueil spécialisée  
MDPH : maison départementale des personnes handicapées  
NA : Nouvelle-Aquitaine  
PAG : Plan d'Accompagnement Global  
PCH : prestation de compensation du handicap  
RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous  
RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé  
SAAAIS : Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation  
SAFEP : Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce  
SSEFIS : Service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation  
SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale  
SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés  
SEGPA : section d'enseignement général et de préapprentissage  
SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile  
UE : Unité d'Enseignement  
UEROS : unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle  
ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire  
UEROS : Unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle